

CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN Agence de développement économique du Bas-Rhin (ADIRA) Contrat d'objectifs 2014	Référence : -
	Date :

Sommaire :

Préambule

Orientations stratégiques et gouvernance

1 - Orientations stratégiques

1.1. Projets de consolidation

Accompagnement des entreprises locales et de leurs projets de développement
Appui aux entreprises en difficulté

1.2. Projets de développement

Accueil, implantation, intégration et suivi des investisseurs étrangers
Actions en faveur de la diffusion de l'innovation et de l'émergence de pôles de compétences
Information et communication
Promotion, Prospection France, Animation des réseaux

1.3. Accompagnement des projets de territoire

Accompagnement des projets de territoires
Actions en faveur des infrastructures de développement économique

2 - Organisation, gouvernance

21. Une organisation « territorialisée »

22. Gouvernance

23. Liens avec Alsace International et l'Agence d'Attractivité de l'Alsace

Plan d'actions annuel et fiches actions

Contrat d'objectifs

Pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014

ENTRE

Le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à Strasbourg – Place du Quartier Blanc, représenté par Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général du Bas-Rhin, ci-après désigné par les termes "le Département"

ET

L'Agence de développement économique du Bas-Rhin (ADIRA), inscrite au registre du Tribunal d'Instance de Strasbourg au volume XXXVII Folio N°22 et ayant son siège social situé 3, quai Kléber à Strasbourg, représentée par Monsieur Guy-Dominique KENNEL, son président, ci-après désignée par les termes "l'ADIRA"

VU

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération du Conseil Général du

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule :

Dans le prolongement de l'adoption du Schéma Régional de Développement Economique en juin 2006, le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace ont souhaité confier conjointement à l'ADIRA, des missions concourant au développement économique endogène. Rappelons que l'ADIRA a été créée en 1950 par le Département du Bas-Rhin, qui en a fait son comité d'expansion économique. L'association est aujourd'hui l'un des outils principaux de la politique économique départementale.

Au service des entreprises et des territoires, l'ADIRA a vocation à les accompagner dans la conception et la réalisation de leurs projets de développement. Avec le soutien du Département, et d'autres partenaires, son action doit également viser à optimiser l'impact des politiques économiques régionale et départementale, en mobilisant au service des projets les outils techniques et financiers mis à disposition par les collectivités.

Dans le cadre des orientations partagées avec la Région Alsace et rappelées dans la première partie de ce document, la présente convention définit les modalités de l'intervention financière du Département du Bas-Rhin pour 2014 en faveur de l'ADIRA.

Le plan d'actions annuel précisant les modalités d'exécution de différentes missions confiées à l'ADIRA est annexé au présent document.

Orientations stratégiques et gouvernance

1 - Orientations stratégiques

1.1. Projets de consolidation

1.1.1 - Accompagnement des entreprises locales et de leurs projets de développement

L'ADIRA apportera un soutien et un accompagnement aux entreprises locales (principalement industrielles et tertiaires). Déclinée pour les opérations les plus complexes, cette ingénierie de projet sera mise en œuvre en tant que de besoin pour :

- identifier de nouveaux projets de développement (innovation, international...) ;
- mener des recherches foncières et immobilières ;
- réaliser des montages financiers ;
- apporter conseil et appui en matière d'aides publiques ;
- mettre en relations des partenaires économiques, des universités et centres de recherche...

Si un suivi systématique des « grands comptes » a été mis en œuvre notamment dans le but de parfaire la connaissance du tissu économique, le cœur de l'activité de l'ADIRA résidera dans l'accompagnement complet des projets de développement d'entreprises qui lui sont adressés.

1.1.2 - Appui aux entreprises en difficulté

L'ADIRA mènera une action auprès des entreprises en difficulté en assurant :

- veille économique ;
- participation aux réseaux d'alerte et d'intervention ;
- mise en place de diagnostic ;
- recherche de charge de travail, d'activités nouvelles ou de partenaires ;
- ingénierie de restructuration ou de reprise ;
- appui aux cellules de reclassement, ré-industrialisation de site ;

1.2. Projets de consolidation

1.2.1 - Accueil, implantation, intégration et suivi des investisseurs étrangers

Il est rappelé qu'avec le soutien des Départements et de la Région, Alsace International est chargée de la prospection internationale, de la promotion à l'étranger. Dans l'attente des définitions d'organisation de la nouvelle structure voulue par la Région, l'Agence d'Attractivité de l'Alsace, l'ADIRA continuera à travailler dans ce domaine sur le modèle existants

En concertation (pour la validation du projet et la définition de l'offre d'implantation) puis en relais d'Alsace International (pour l'accueil, l'intégration et le suivi), l'ADIRA assurera l'ingénierie de l'implantation des nouveaux investisseurs : validation du site, accompagnement de la création, montage des dossiers d'aides, accueil des personnels, appui à l'obtention rapide des permis et autorisations, mise en réseau avec universités et centres de recherche, information aux élus et à la presse... L'objectif est d'assurer à l'investisseur étranger une qualité de contact et de service continues.

Rappelons que, dans le cadre de ses missions générales, l'ADIRA est également chargée de suivre les projets de développement des entreprises étrangères implantées dans le Bas-Rhin.

1.2.2 - Actions en faveur de la diffusion de l'innovation et de l'émergence de pôles de compétences

L'innovation permanente et la recherche étant les « clés » de l'avenir de l'économie bas-rhinoise, l'ADIRA contribuera au développement des liens entre « offreurs » et « demandeurs » de compétences scientifiques et technologiques pour contribuer à la réussite des politiques de l'Etat et des collectivités.

Acteur de la chaîne de l'innovation, l'ADIRA participera à cette ambition locale en encourageant et en stimulant les collaborations Entreprises – Recherche (en collaboration avec la Satt Conectus, les pôles de compétitivité...). De même, pour soutenir l'émergence d'activités nouvelles, l'ADIRA participera au développement des pôles et clusters, dans le cadre de la politique de constitution de « clusters » prévue par le Schéma Régional de Développement Economique.

L'ADIRA pourra notamment initier des collaborations entre entreprises et favoriser les relations public/privé par tous les moyens qu'elle juge appropriés, dans le respect des compétences de chacun et en collaboration avec les acteurs locaux.

L'ADIRA pourra en outre identifier et initier des actions collectives susceptibles de contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

1.2.3 - Information et communication

De façon transversale, l'ADIRA jouera un rôle actif en matière d'information et de communication sur l'économie bas-rhinoise :

- tenue de bases de données (entreprises, ZA, friches, immobilier...) ;
- veille et intelligence économique (+ éléments de « benchmarking ») ;
- suivi de l'actualité législative et fiscale ;
- préparation des éléments servant aux interventions publiques ;
- études...

Ce travail s'appuiera notamment sur la base de données départementale des bâtiments et terrains disponibles (base de données qui permettra également la préparation des propositions d'implantation adressées aux différents prospects).

Ces éléments seront communiqués aux partenaires et participeront à la construction de « l'offre économique territoriale » (valorisée notamment par la Maison de l'Alsace à Paris et Alsace International).

1.2.4 - Promotion, Prospection France, Animation des réseaux

L'ADIRA mettra en œuvre différentes actions de promotion et de prospection d'entreprises sur le territoire national pour dynamiser les localisations d'entreprises sur le Bas Rhin.

Ces actions seront menées en relation avec les partenaires locaux que constituent les pôles et clusters, ainsi qu'avec les représentants des collectivités sur les territoires. La Maison de l'Alsace à Paris sera également un partenaire clé.

L'ADIRA jouera un rôle actif en matière d'animation et développement des réseaux de personnes physiques et morales qui partagent un attachement pour le territoire, en vue de faciliter son développement.

1.3. Accompagnement des projets de territoires

Attentif aux projets de développement économique des territoires, le Conseil Général du Bas-Rhin réaffirme son engagement aux côtés des acteurs locaux en soulignant l'importance de cette mission et, plus largement, de la déclinaison territorialisée de l'action de l'ADIRA. Afin de contribuer à un développement harmonieux du territoire, l'ADIRA intensifiera son activité sur les secteurs les plus fragiles ou identifiés comme prioritaires par la Région et/ou le Département.

Accompagnement des projets de territoires

Comme elle le fait pour les acteurs économiques, l'ADIRA apportera un soutien aux initiatives territoriales, en apportant assistance conseil et expertise aux collectivités dans leurs actions de développement économique territorial.

L'expertise de l'ADIRA (connaissance des enjeux et besoins locaux...) pourra également être sollicitée pour alimenter différentes réflexions stratégiques ou prospectives (SCOT, Contrats de Territoires du Département du Bas-Rhin...).

Ces liens développés avec les territoires se traduiront également :

- en établissant et en mettant à jour des tableaux de bord économiques pour chaque territoire ;
- en conseillant et en accompagnant les collectivités dans la mise en œuvre de leur stratégie économique et pour la promotion de leur territoire ;
- en informant les élus de l'avancement des projets significatifs de leurs territoires ;
- en recherchant de nouvelles idées et de nouveaux moyens à mettre en œuvre sur les territoires pour développer la création de richesse et d'emploi ;
- en développant les liens avec les Pays et les Maisons du Conseil Général ;

Enfin, dans ce cadre, l'ADIRA s'attachera également à contribuer à la politique emploi-insertion du Conseil Général du Bas-Rhin (RSA en particulier).

Animation du réseau des acteurs du développement économique

L'expertise de l'ADIRA et sa connaissance tant de l'économie bas-rhinoise que des territoires seront mises à profit pour les différentes actions en faveur des réseaux informels ou non. Ainsi, on peut notamment citer :

- l'appui aux agents de développement des structures intercommunales dans la mise en œuvre des actions de développement économique des territoires ;
- la poursuite des échanges transfrontaliers établis (Club des développeurs), voire l'initiation de nouvelles coopérations.
- l'intervention dans l'animation du réseau départemental des acteurs du développement des territoires ;
- le développement de son réseau propre.

Actions en faveur des infrastructures de développement économique

L'ADIRA sera amenée à assurer l'ingénierie de projets fonciers (création et extension des zones d'activités économiques) et immobiliers (accompagnement de projets immobiliers individuels – Alsabail ou bâtiment relais –, appui aux politiques régionale et départementale en faveur des pépinières et hôtels d'entreprises...).

L'ADIRA sera également chargée, pour le Bas-Rhin, de l'analyse du potentiel de reconversion des friches susceptibles de bénéficier du dispositif mis en place par les collectivités alsaciennes.

Enfin, l'ADIRA sera mobilisée pour contribuer à l'animation des Plates-Formes Départementales d'Activité (mise en place de services inter-entreprises...) et à la « commercialisation » des zones d'activités.

Sur ce dernier point, elle s'appuiera notamment sur le site internet de promotion de l'offre immobilière, Alsace-développement.com, dont elle assurera le suivi et la gestion pour le compte des différents partenaires ainsi que la mise à jour, en lien avec le CAHR pour la partie haut-rhinoise.

Une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin (CCISBR) définit les synergies mises en place et les rôles de chacun des organismes dans la mise en œuvre d'une offre foncière de qualité destinée aux entreprises.

2 - Organisation, gouvernance

21. Une organisation « territorialisée »

Se basant d'une part sur la démarche « Entreprises et territoires » déclinaison économique de la démarche « Territoire 2030 » du Conseil Général du Bas-Rhin et, d'autre part, sur les objectifs affichés du Schéma Régional de Développement Economique, l'ADIRA orientera ses actions en matière d'animation économique territoriale, en synergie avec celles menées par la Région Alsace et le Conseil Général du Bas-Rhin.

En particulier, l'ADIRA renforcera ses collaborations avec les Communautés de Communes, les Pays et la synergie avec les Maisons du Conseil Général et s'appuiera sur des référents territoriaux qui conseillent et accompagnent les entreprises et les territoires dans leurs actions de développement économique.

22. Gouvernance

Trois niveaux de « gouvernance technique » seront chargés de la coordination globale du dispositif :

- ⇒ ADIRA / collectivités : 1 réunion trimestrielle
- ⇒ ADIRA - CAHR / Alsace International : réunions régulières
- ⇒ ADIRA / territoires : rencontres régulières avec les DDG et les référents des Pôles du Département, les « animateurs économiques territoriaux » de la Région, les Chambres consulaires, les acteurs locaux pour assurer la cohérence de l'animation économique, les services du Département étant associés en tant que de besoin.

Concernant la relation entre l'ADIRA et les équipes d'animation du territoire du Département, l'ADIRA veillera à :

- participer aux différentes instances territoriales du Département : réunions de revue d'affaires, CoTerritos élargis, commissions territoriales en fonction des sujets abordés, réunions de réseau des acteurs du territoire...
- partager l'information autour des projets et événements, notamment grâce à un reporting mutuel, à l'alimentation de la revue d'actualités du territoire, à la communication d'information sur des entreprises ou des dossiers ciblés.

Cette déclinaison de la gouvernance de l'animation économique locale vise à renforcer l'efficacité et la lisibilité de la stratégie globale.

En particulier, l'ADIRA tiendra informés les élus et les services concernés du Conseil Général et de la Région des principales informations recueillies sur les entreprises bas-rhinoises (grandes tendances conjoncturelles et structurelles, projets importants et/ou sensibles...). L'association aux travaux de la commission « Economie » du Conseil Général pourra concourir à cet objectif d'information réciproque.

Les services de l'ADIRA seront informés des dispositifs économiques mis en œuvre par la Région et le Département. Ils seront par ailleurs régulièrement informés par les services des collectivités de l'évolution réglementaire nationale et européenne qui encadre l'ensemble des interventions publiques en matière d'aides économiques.

De par sa connaissance technique et financière du montage des projets immobiliers, l'ADIRA sera particulièrement attentive, et rendra attentif, aux aides accordées dans le cadre de la règle dite de *minimis*. Réciproquement, les services de la Région et du Département s'engagent à fournir des réponses rapides et circonstanciées aux demandes présentées par l'ADIRA qui les concernent.

23. Liens avec Alsace International et l'Agence d'Attractivité de l'Alsace

La réorganisation des activités de promotion/prospection initiée par la Région Alsace et l'intégration d'Alsace International au sein d'une nouvelle structure, l'Agence d'Attractivité de l'Alsace dont les contours organisationnels restent encore à définir, ne permettent pas à ce stade d'anticiper précisément la nouvelle répartition des rôles respectifs.

Dans cette attente, et avec l'objectif de mettre en œuvre dès que possible une nouvelle convention de partenariat et d'actions avec la nouvelle structure, l'ADIRA continuera de travailler avec Alsace International sur les bases existantes, à savoir la convention de partenariat tripartites signée en 2007 dont les bases sont rappelées ci-dessous.

Au contact permanent de l'économie bas-rhinoise, l'ADIRA s'appuiera sur Alsace International pour aider les entreprises locales en mutation (recherche de partenaire ou de repreneur étranger...).

En apportant sa connaissance de l'économie locale (expertise territoriale ou sectorielle), l'ADIRA participera aux réflexions stratégiques d'Alsace International. Ponctuellement, l'ADIRA pourra être invitée à prendre part à des déplacements à l'étranger (missions, foires et salons, conférences et séminaires).

Un partage des bases de données (foncier, immobilier d'entreprise, etc.) et des contacts doit permettre une plus grande synergie et une meilleure efficacité des rôles de chacun.

Plan d'action 2014

Le plan d'actions précise les modalités d'exécution de différentes missions confiées à l'ADIRA. Pour chaque axe d'intervention, une fiche action indique notamment le bilan de l'exercice précédent, le programme et les objectifs pour l'année, les moyens et financements...

Budget 2014

Le projet de budget de l'ADIRA s'élève, pour l'exercice **2014**, à **2.633.595 €**.

Les recettes escomptées sont les suivantes :

- **subventions des collectivités**
 - Département du Bas-Rhin 2.401.725 €
 - Communauté Urbaine de Strasbourg 175.000 €
 - Organismes consulaires et partenaires 46.280 €
- **cotisations** des membres statutaires pour 2.450 €
- **produits financiers** évalués à 8.140 €.

RECAPITULATIF DES CHARGES	
	Propositions 2014
1 - Projet de consolidation	748.807 €
Accompagnement des entreprises locales et de leurs projets de développement	553.829 €
Appui aux entreprises en difficulté	194.978 €
2 – Projets de développement	550.634 €
Accueil, implantation, intégration et suivi des entreprises étrangères	104.114 €
Actions en faveur de la diffusion de l'innovation et de l'émergence de pôles de compétences	138.170 €
Information et communication	193.498 €
<i>dont Fonctionnement</i>	170.998 €
<i>Communication</i>	22.500 €
Promotion, Prospection France, Animation des réseaux	114.852 €
3 - Accompagnement des projets de territoires	437.532 €
4 - Fonctionnement général	896.622 €
TOTAL GENERAL	2.633.595 €

RECAPITULATIF DES RECETTES	
	Propositions 2014
Département du Bas-Rhin	2.401.725 €
Communauté Urbaine de Strasbourg	175.000 €
Organismes consulaires et partenaires	46.280 €
Cotisations	2.450 €
Produits financiers	8.140 €
TOTAL GENERAL	2.633.595 €

Récapitulatif des financements du plan d'action		Réf. : 2.
		Page : 1/1
		Date :
Organisme : ADIRA	Exercice : 2014	

	Actions	Détail du programme d'action	Coût	CG67	Autres	ETP
1	Projets de consolidation		748.807 €	682.912 €	65.895 €	6,93
1.1	Accompagnement des entreprises locales et de leurs projets de développement	Soutenir et accompagner les entreprises bas-rhinoises porteuses de projets de développement, assurer un suivi des grandes entreprises industrielles et tertiaires	553.829 €	505.092 €	48.737 €	4,99
1.2	Appui aux entreprises en difficulté	Soutenir les entreprises et territoires en difficulté de façon à conforter le tissu économique local (en pérennisant ou en renouvelant les activités économiques)	194.978 €	177.820 €	17.158 €	1,94

2	Projets de développement		550.634 €	502.178 €	48.456 €	5,14
2.1	Accueil, implantation, intégration et suivi des entreprises étrangères	Faciliter l'implantation des entreprises étrangères désireuses de se développer dans le Bas-Rhin, accompagner leur intégration, assurer leur suivi	104.114 €	94.952 €	9.162 €	0,83
2.2	Actions en faveur de la diffusion de l'innovation et de l'émergence de pôles de compétences	Contribuer au développement des relations entre les entreprises et les centres de recherche afin de faciliter la diffusion d'innovations technologiques et participer ainsi au renouvellement des activités économiques locales	138.170€	126.011 €	12.159 €	1,22
2.3	Information et Communication	Concevoir et tenir à jour différents outils permettant une bonne connaissance de l'économie bas-rhinoise et du contexte local	193.498 €	176.470 €	17.028 €	2,09
2.4	Promotion, prospection France, animation des réseaux	Promouvoir le Bas-Rhin et prospecter des entreprises en France pour les localiser dans le département	114.852 €	104.745 €	10.107 €	1

3	Accompagnement des projets de territoires	Assister les collectivités locales dans l'ingénierie de projets fonciers ou immobiliers afin de répondre au mieux aux besoins des acteurs économiques	437.532 €	399.029 €	38.503 €	4,99
Total Actions			1.736.973 €	1.584.119 €	138.958 €	17,06

4	Fonctionnement		896.622 €	817.606 €	79.016 €	4,54
Total général			2.633.595€	2.401.725 €	231.870 €	21.60

Fiches actions 2014

1 - Projets de consolidations

- | | |
|---|-----------|
| 1.1 Accompagnement des entreprises locales et de leurs projets de développement
aux entreprises en difficultés | 1.2 Appui |
|---|-----------|

2 – Projets de développement

- 2.1 Accueil, implantation, intégration et suivi des entreprises étrangères
- 2.2 Actions en faveur de la diffusion de l'innovation et de l'émergence de pôles de compétences
- 2.3 Information et Communication
- 2.4 Promotion, prospection France, Animation des réseaux

3 - Accompagnement des projets de territoires

4 - Fonctionnement général

Organisme : ADIRA	Fiche Action 1
Exercice : 2014	Projets de consolidation

Action 1.1
Accompagnement des entreprises locales et de leurs projets de développement

Description et objectifs de l'action	
Soutenir et accompagner les entreprises bas-rhinoises dans leurs projets de pérennisation d'activité et de développement, assurer un suivi spécifique des grandes entreprises industrielles et tertiaires.	
Date / Durée de l'action : 2014	Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique espéré : Bas-Rhin
Public concerné : Entreprises	

Bilan de l'exercice 2013
292 nouveaux projets traités, 136 aboutis (décidés ou réalisés), représentant 1030 créations d'emploi et 353 millions d'euros d'investissement, 35 Grands Comptes rencontrés

Programme prévu
L'ADIRA apportera un soutien et un accompagnement aux entreprises locales (principalement des secteurs de l'industrie et du tertiaire supérieur). L'ADIRA ira de manière territorialisée au devant des entreprises du Bas-Rhin pour les aider à : ▪ Mener à bien leurs nouveaux projets de développement ou de pérennisation d'activités (investissement, embauche, innovation, internationalisation, développement durable...) ; ▪ Accéder aux terrains et bâtiments dont elles ont besoin ; ▪ Réunir les financements nécessaires, qu'il s'agisse d'aides publiques ou de tout financement privé adapté au projet ; ▪ Bénéficier de l'appui des élus et services des diverses Collectivités mais aussi de l'Etat, afin que leurs projets aboutissent dans les meilleurs délais et en toute confidentialité ; ▪ Trouver et mobiliser les partenaires (prestataires, conseils, autres entreprises...) facilitant leur développement... Parallèlement, l'ADIRA poursuivra l'approche systématique des principaux employeurs industriels et internationaux du Bas-Rhin (programme dit « Top 120 »), pour des entretiens approfondis permettant d'anticiper d'éventuelles difficultés ou au contraire de saisir en amont des opportunités de développement des sites bas-rhinois. Démarrée en 2007, cette approche très spécifique des plus importants employeurs du département doit également permettre d'identifier des relais locaux de croissance en direction du tissu industriel de PME. L'ADIRA s'appliquera à travailler en collaboration étroite avec les autres acteurs régionaux du développement économique, en évitant les doublons. Ainsi, une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin (CCISBR) définit les synergies mises en place et les rôles de chacun des organismes dans le soutien aux entreprises bas-rhinoises. De plus, l'ADIRA continuera à tisser des liens privilégiés avec les services de l'Etat (Dreal, Direccte, DDT, SGARE...) pour apporter une réponse circonstanciée aux dirigeants d'entreprise et pouvoir mobiliser l'ensemble de l'Administration pour des projets d'envergure

Financements de l'action (à titre indicatif)									
Action : Accompagnement des entreprises locales et de leurs projets de développement									
Coût estimé : 553.829 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Général *	Autres							
	505.092 €	48.737 €							
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	5,41	4,99							

Organisme : ADIRA	Fiche Action 1
Exercice : 2014	Projets de consolidation

Action 1.2

Appui aux entreprises en difficultés

Description et objectifs de l'action

Soutenir les entreprises et territoires en difficulté de façon à conforter le tissu économique local (en pérennisant ou en renouvelant les activités économiques)

Date / Durée de l'action : 2014	Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique espéré : Bas-Rhin
Public concerné : Entreprises	

Bilan de l'exercice écoulé

57 dossiers pour 5931 emplois menacés, soit 100 emplois en moyenne par dossier traité.
En 2013, 15 entreprises ont pu être maintenues tandis que 3 d'entre elles disparaissaient définitivement et 1987 emplois sauvés ou maintenu quand 452 disparaissaient. Avec un total de 8 reprises, il reste 39 dossiers impliquant 3330 emplois parmi lesquels nous comptons Albany (126) Coop Alsace (936) Lidl (280) Burstner (208), Delphi (103), PIM Industries (80) ,....

Programme prévu

La conjoncture conduit un grand nombre de sociétés bas-rhinoises à envisager des restructurations et les projections pour 2014 laissent augurer de nouvelles mutations dans le domaine industriel, sur lequel nous anticipons une concentration des défaillances, y compris dans des secteurs autrefois préservés comme l'alimentaire (Iller, Lidl...) ou encore des secteurs tertiaires supérieurs qui sont victimes de "délocalisations boursières ou organiques" comme le fut en son temps VENTANA. L'ADIRA assurera une présence forte aux côtés des entreprises et des territoires en difficultés, notamment à travers les tâches suivantes :

- veille économique,
- participation aux réseaux d'alerte (cellule de veille MIME, CCI, ...)
- Intervention (administrateurs judiciaires, banquiers, services de l'Etat, élus, partenaires sociaux, consultants...),
- accompagnement des entreprises auprès du Médiateur Régional du Crédit (Banque de France)
- recherche de charge de travail ou de partenaires,
- ingénierie de restructuration ou de reprise,
- coordination de projet (Etats, collectivités, organismes,...) des grandes entreprises en mutation,
- appui aux cellules de reclassement,
- ré-industrialisation de site, recherche d'activités nouvelles, suivi des conventions de revitalisation, mise en place de diagnostic, information des élus...

Financements de l'action (à titre indicatif)**Action** : Appui aux entreprises en difficulté**Coût estimé** : 194.978 €

Financiers et montants demandés	Conseil Général *	Autres							
	177.820 €	17158 €							
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	2	1.94							

Organisme : ADIRA	Fiche Action 2
Exercice : 2014	Projets de développement

Action 2.1

Accueil, implantation, intégration et suivi des entreprises étrangères

Description et objectifs de l'action

Faciliter l'implantation des entreprises étrangères désireuses de se développer dans le Bas-Rhin, accompagner leur intégration, assurer leur suivi

Date / Durée de l'action : 2014	Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique espéré : Bas-Rhin
Public concerné : Entreprises étrangères	

Bilan de l'exercice 2013

70 dossiers reçus d'Alsace International (25%) ou de l'AFII (75%),

Programme prévu

La réorganisation des activités de promotion/prospection initiée par la Région Alsace et l'intégration d'Alsace International au sein d'une nouvelle structure dont les contours organisationnels restent encore à définir, ne permettent pas à ce stade à l'ADIRA d'anticiper précisément la nouvelle répartition des rôles liés à l'accueil et l'implantation de sociétés étrangères.

Toutefois, sur la base du modèle collaboratif développé au cours des dernières années, l'ADIRA propose dans un premier temps de continuer à valider les projets détectés par la nouvelle agence et de contribuer à l'offre d'implantation. Puis dans un second temps, en cas d'intérêt manifeste de l'investisseur de prendre le relais pour l'accueil, l'intégration et le suivi à savoir, assurer l'ingénierie de l'implantation, la validation du site, l'accompagnement de la création, le montage des dossiers d'aides, l'accueil des personnels, l'appui à l'obtention rapide des permis et autorisations, la mise en réseau avec universités et centres de recherche, l'information aux élus et à la presse... L'objectif est d'assurer à l'investisseur étranger une qualité de contact et de service continus.

Rappelons à ce titre, que l'année 2013 a encore démontré que les filiales de groupes industriels à capitaux étrangers présents dans le Bas-Rhin étaient largement pourvoyeurs des grands projets d'investissement décidés dans le département. C'est d'ailleurs le constat tant de l'AFII que de E&Y qui suggèrent que l'endogène demeure aujourd'hui le pilier le plus efficace pour renforcer l'intensité des investissements internationaux sur un territoire. A ce titre, l'ADIRA continuera, au niveau local et parisien, d'être un animateur et un participant régulier à des cercles d'affaires regroupant des dirigeants de sociétés internationales.

Si le suivi des entreprises étrangères endogènes est aujourd'hui totalement intégré et reconnu comme une compétence intrinsèque de l'ADIRA, la visite des sociétés-mères à l'étranger pourrait dans un cadre réorganisé lui faire une place plus large au regard de la connaissance aigüe du tissu local.

Enfin, la définition en collaboration avec l'Agence d'attractivité d'une cible d'investisseurs potentiels pour lesquels l'Alsace peut représenter un intérêt dans le cadre d'une nouvelle implantation, et la visite des entreprises à l'étranger est un moyen très pragmatique non seulement de renforcer les liens entre nos structures mais également de créer une passerelle entre activités endogènes et exogènes.

Financements de l'action (à titre indicatif)**Action** : Accueil, implantation, intégration et suivi des entreprises étrangères**Coût estimé** : 104.114 €

Financiers et montants demandés	Conseil Général *	Autres	Autres						
	94.952 €	9.162 €							
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	1	0,83							

Organisme : **ADIRA**Exercice : **2014**

Fiche Action 2

Projets de développement

Action 2.2

Actions en faveur de la diffusion de l'innovation et de pratiques innovantes,
l'émergence de pôles de compétences et d'actions collectives

Description et objectifs de l'action

Contribuer à développer les collaborations publiques privées en matière d'innovation,
pour sensibiliser les entreprises à de nouvelles approches

Date / Durée de l'action : 2014

Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique espéré :
Bas-Rhin

Public concerné : Entreprises

Bilan de l'exercice écoulé

L'ADIRA a, au fil des années avec l'action Lean and Green, acquis une réelle expertise dans le domaine de l'amélioration continue et a pu constituer un réseau de partenaires (INSA, ECAM, consultants) et d'entreprises pilotes.

Ce sont au total près de 40 sociétés qui ont bénéficié de l'action Lean&Green, dont plus de 15 pour le deuxième opus.

L'opération Lean&Green II est un succès et revendiquer une réelle montée en puissance du Club.

Nous avons par exemple :

- poursuivi les visites de sites experts avec l'usine de KRAFT-SUCHARD MONDELEZ et le site de TOYOTA à Valenciennes
- réalisé des groupes d'échanges sur le « Lean&Green and Safe » en intégrant la problématique du bien-être et de la sécurité au travail dans les entreprises mettant en place une démarche Lean.

L'ensemble constitue dès lors un appui à la performance globale de nos entreprises bas-rhinoises.

L'action Lean&Green a suscité de nombreuses manifestations d'intérêt qui ont dépassé le cadre départemental par exemple tout récemment, une très grande entreprise de l'aéronautique a sollicité l'ADIRA pour des renseignements complémentaires.

Programme prévu

En 2014, l'ADIRA finalisera l'action Lean&Green II avec l'édition d'un guide méthodologique qui viendra en appui d'une conférence sur le Lean&Green et la RSE. Nous prendrons l'exemple de deux entreprises, dont l'une a initié le Lean & Green avec un de ses sous-traitants qui emploie une grande majorité de travailleurs handicapés (ESAT).

Nous continuerons, avec le club Lean&Green et ses partenaires, à travailler sur la performance globale et la compétitivité des entreprises bas-rhinoises en animant le réseau et en impliquant d'autres entreprises dans des démarches d'amélioration continue. Nous réaliserons notamment une journée avec des visites de sites. Elle sera organisée de façon particulière, dans le sens où les participants découvriront comment des unités industrielles ont augmenté leur efficacité productive mais en plus, ils feront évoluer les entreprises accueillantes en travaillant avec des formateurs de l'ECAM (Ecole du Lean) sur des points d'améliorations que chacun aura pu détecter.

La visite de sites experts sera poursuivie, avec en prévision HENKEL en Bavière (volet « green » très poussé) et INA Roulements SCHAEFFLER qui a mis en œuvre le concept de « dojo » au sein de l'usine de Haguenau.

Financements de l'action (à titre indicatif)

Action : Actions en faveur de la diffusion de l'innovation et de l'émergence de pôles de compétences

Coût estimé : 138.170 €

Financeurs et montants demandés	Conseil Général *	Autres							
	126.011 €	12.159 €							
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	1,41	1,22							

Organisme : ADIRA	Fiche Action 2
Exercice : 2014	Projets de développement

Action 2.3 Information et Communication

Description et objectifs de l'action Concevoir et tenir à jour différents outils permettant une bonne connaissance de l'économie bas-rhinoise et du contexte local, promotion et communication	
Date / Durée de l'action : 2013	Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique espéré : Bas-Rhin
Public concerné : Entreprises	

Bilan de l'exercice écoulé
Evolution du site internet www.adira.com en Responsive Web Design pour donner accès à l'intégralité du contenu du site depuis un ordinateur fixe, une tablette, un smartphone... En termes de contenus, diffusion d'informations sur les projets suivis par l'ADIRA et sur des bonnes pratiques utiles aux entreprises et aux collectivités bas-rhinoise sur www.adira.com (env. 36 000 visites/mois). Veille économique, revue de presse pour le suivi de l'actualité des entreprises. Envoi d'une e-newsletter mensuelle à 922 destinataires et de la Lettre de l'ADIRA 3 fois par an à près de 2000 destinataires. Développement de la présence de l'ADIRA sur les réseaux sociaux, partage d'actualités concernant les activités de l'ADIRA et d'informations sur les entreprises bas-rhinoises afin de valoriser le tissu économique local (766 fans sur Facebook). Partage d'informations économiques sur l'Alsace avec AI et le CAHR. Diffusion d'informations aux pôles de compétitivité, grappes et partenaires de l'ADIRA. Prospection d'entreprises bas-rhinoises qui ne sont pas suivies par l'ADIRA pour détecter d'éventuels projets de développement et faire connaître les services apportés par l'équipe. Organisation d'un événement lors de la Foire Européenne sur le stand du Conseil Général. Optimisation des relations presse : création d'un dossier de presse de base et actualisation du fichier de presse.

Programme prévu
De façon transversale, l'ADIRA jouera un rôle actif en matière d'information et de communication sur l'économie bas-rhinoise : - tenue et gestion technique de bases de données (entreprises, ZA, immobilier...) - veille et intelligence économique (+ éléments de « benchmarking ») ; - suivi de l'actualité législative et fiscale ; - outils électroniques (site internet, lettres d'information électroniques, réseaux sociaux) ; - supports de communication pour l'ADIRA et pour différents partenaires extérieurs - suivi chiffré de l'activité de l'ADIRA : nombre de contacts, de décisions d'investissement, de réalisations, création et maintien d'emploi, montants investis... - préparation des éléments servant aux interventions publiques (discours, présentations, communiqués de presse, notes aux élus et aux services...) ; - études et diagnostics, argumentaires et fiches techniques... Les bases de données permettront également la préparation des propositions d'implantation adressées aux prospects français et étrangers. Ces éléments seront communiqués aux services de la Région et du Département et participeront à la construction de « l'offre économique territoriale » (valorisée notamment par la Maison de l'Alsace à Paris et Alsace International).

Financements de l'action (à titre indicatif)									
Action : Information et Communication									
Coût estimé : 193.498 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Général *	Autres							
	176.470 €	17.028 €							
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	2,25	2,09							

Organisme : ADIRA	Fiche Action 2
Exercice : 2014	Projets de développement

Action 2.4 Promotion, Prospection France, Animation des réseaux

Description et objectifs de l'action	
Promouvoir le Bas-Rhin et prospecter des entreprises en France pour les localiser dans le département	
Date / Durée de l'action : 2014	Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique espéré : France
Public concerné : Entreprises	

Bilan de l'exercice écoulé
Action menée en collaboration avec INTERFAZEO pour identifier de nouveaux prospects : - participation à des salons, avec e-mailing préalables et organisation de rendez-vous : SIFER, Le Bourget, Top Transport, Equipauto - prospection sectorielle sur les Sciences de la Vie, réalisée en collaboration avec la CUS, la SATT et Semia pour promouvoir le site du Bioparc3 principalement 24 entreprises détectées lors de la mise en œuvre de ces actions sont actuellement suivies par l'ADIRA. Animation du Club des Ambassadeurs : mise en œuvre d'événements pour les membres, site, page facebook, newsletter électronique, chronique hebdomadaire en partenariat avec Alsace 20. Organisation de 4 Matinales « Investissez l'Alsace » avec La Maison de l'Alsace à Paris

Programme prévu
L'ADIRA souhaite mettre en œuvre différentes actions de promotion et de prospection d'entreprises sur le territoire national pour dynamiser les localisations d'entreprises sur le Bas Rhin. Ces actions seront menées en relation avec les partenaires locaux que constituent les pôles et clusters, ainsi qu'avec les représentants des collectivités sur les territoires. La Maison de l'Alsace à Paris sera également un partenaire clé. Promotion et prospection - Approche d'entreprises sur salons professionnels - Approche d'entreprises par les pôles de compétitivité et grappes d'entreprises alsaciennes - Approche d'entreprises identifiées via notre veille économique. - Soirées de réseautage à Paris - Poursuite des opérations de prospection du secteur de la santé et du travail collaboratif avec SEMIA , la SATT et la CUS pour promouvoir le Bioparc 3 - Identification et analyse des cibles d'entreprises françaises : lauréates à des concours ministériels, recherche fine sur les technologies et les pathologies visées par les jeunes biotechs, identification des laboratoires locaux pour les liens potentiels,.... Animation des réseaux - Animation et développement des réseaux de personnes physiques et morales qui partagent un attachement pour le territoire, en vue de faciliter son développement. - Poursuite des Matinales « Investissez l'Alsace » en collaboration avec les pôles de compétitivité, avec pour objectif d'élargir les réseaux des investisseurs en capital à Paris et de faciliter les levées de fonds par les entreprises alsaciennes

Financements de l'action (à titre indicatif)									
Action : Promotion, Prospection France, Animation des réseaux									
Coût estimé : 114.852 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Général *	Autres							
	104.745 €	10.107 €							
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	1	1							

Organisme : ADIRA	Fiche Action 3
Exercice : 2014	Accompagnement des projets de territoire

Action
Accompagnement des projets territoriaux

Description et objectifs de l'action	
Assister les collectivités locales dans leurs réflexions stratégiques ou prospectives et l'ingénierie de projets fonciers ou immobiliers, afin de répondre au mieux aux besoins des acteurs économiques	
Date / Durée de l'action : 2014	Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique espéré : Bas-Rhin
Public concerné : Collectivités locales (Région, Département, Pays, Communautés de Communes, Communes)	

Bilan de l'exercice écoulé
Suivi actif des plateformes départementales, des zones d'activités intercommunales, des pépinières et hôtels d'entreprises. Accompagnement du CG67 sur les déclinaisons de Territoire 2030 et les contrats de territoire. Publication de chiffres-clés économiques à l'échelle des cantons, suivi de nombreux groupes de travail (SCOT, Strasbourg 2020, Pépinières et hôtels d'entreprises en Alsace, immobilier d'entreprises, observatoire des ZA, programme partenarial ADEUS, SRCE, volet socio-économique des études routières, ...). Suivi et gestion du site internet de présentation du foncier et de l'immobilier public, alsace-developpement.com Animation de différents réseaux transfrontaliers (Club des développeurs,...)

Programme prévu
Comme elle le fait pour les acteurs économiques, l'ADIRA apportera un soutien aux initiatives territoriales, en apportant assistance, conseil et expertise aux collectivités dans leurs actions de développement économique territorial. L'expertise de l'ADIRA (connaissance des enjeux et besoins locaux...) pourra également être sollicitée pour alimenter différentes réflexions stratégiques ou prospectives (SCOT, Contrats de Territoires du Bas-Rhin...). Ces liens développés avec les territoires se traduiront également : - en établissant et en mettant à jour des tableaux de bord économiques pour chaque territoire ; - en conseillant et en accompagnant les collectivités dans la mise en œuvre de leur stratégie économique et pour la promotion de leur territoire ; - en informant les élus de l'avancement des projets significatifs de leurs territoires ; - en recherchant de nouvelles idées et de nouveaux moyens à mettre en œuvre sur les territoires pour développer la création de richesse et d'emplois ; - en développant les liens avec les Pays et les Maisons du Conseil Général ; Enfin, dans ce cadre, l'ADIRA s'attachera également à contribuer à la politique emploi-insertion du Conseil Général du Bas-Rhin (RSA en particulier). L'expertise de l'ADIRA et sa connaissance tant de l'économie bas-rhinoise que des territoires seront mises à profit pour les différentes actions en faveur des réseaux informels ou non. Ainsi, on peut notamment citer : - l'appui aux agents de développement des structures intercommunales dans la mise en œuvre des actions de développement économique des territoires ; - la poursuite des échanges transfrontaliers établis (Club des développeurs), voire l'initiation de nouvelles coopérations ; - l'intervention dans l'animation du réseau départemental des acteurs du développement des territoires ; - le développement de son réseau propre. L'ADIRA sera amenée à accompagner l'ingénierie de projets fonciers (création et extension des zones d'activités économiques) et immobiliers (accompagnement de projets immobiliers individuels – Alsabail ou bâtiment relais –, appui aux politiques régionale et départementale en faveur des friches, pépinières et hôtels d'entreprises...). Enfin, l'ADIRA sera mobilisée pour contribuer à la Promotion et au suivi des Plates-Formes Départementales d'Activité et des zones d'activités. Sur ce dernier point, elle s'appuiera notamment sur le site internet de promotion de l'offre immobilière, dont elle assure la maîtrise d'ouvrage pour le compte des trois agences et des trois collectivités.

Financements de l'action (à titre indicatif)									
Action : Accompagnement des projets de territoires									
Coût estimé : 437.532 €									
Financiers et montants demandés	Conseil Général *	Autres							
	399.029€	38503 €							
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	5.08	4.99							

Organisme : ADIRA	Fiche Fonctionnement
Exercice : 2014	

Frais de fonctionnement

Description et objectifs	
SALAIRES ET CHARGES DE PERSONNEL – IMPOTS ET TAXES – AMORTISSEMENT – LOYERS ET CHARGES LOCATIVES - AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT.....	
Date / Durée de l'action : 2014	Lieu(x) de réalisation et rayonnement géographique espéré : BAS-RHIN
Public concerné : ADIRA	

Bilan de l'exercice écoulé
L'analyse et la remise en question systématique de toutes les procédures de fonctionnement et des contrats avec les prestataires dans le but de limiter les hausses dues à l'augmentation des prix voire de dégager des économies récurrentes au niveau des charges ont porté leurs fruits et permis de réduire de manière substantielle les charges de fonctionnement.

Programme prévu
Différents services transversaux sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ADIRA ; ces services « supports » concernent aussi bien les aspects administratifs que la logistique (locaux, informatique, accès internet...)
Les principaux postes des dépenses de fonctionnement de la structure (hors frais imputables aux actions) sont les suivants : salaires et charges, loyers et charges, fournitures et équipements (location, acquisition et amortissement), entretien, téléphone, électricité, assurances, cotisations,
Les principaux postes sont les suivants :
- Personnel et charges (services généraux) 513 248 € - Loyers, charges, entretien locaux 241 033 € - Autres services extérieurs 79 200 € - Amortissements, informatique, internet 63 141 €
affichant une baisse de 4.207 € par rapport à 2013, malgré les hausses annoncées pour 2014 (TVA, charges locatives, etc...)

Financements (à titre indicatif)									
Coût estimé : 896.622 €									
Financeurs et montants demandés	Conseil Général *	Autres							
	817.606 €	79.016 €							
Moyens nécessaires	Nombre de personnes	ETP							
	4.85	4,54							